



Participez à l'amélioration de votre cadre de vie avec Tell My City®

La ville de Sannois lance l'application Tell My City® pour faciliter la remontée d'informations des habitants vers les services techniques.



Que diriez-vous de pouvoir signaler quasi instantanément un incident ou un dysfonctionnement sur la voie publique? C'est désormais possible grâce à Tell My City®. Lancée ce mois-ci, cette application a pour objectif de vous permettre d'informer directement les services techniques de la ville d'un problème constaté en matière d'eau et d'assainissement, d'éclairage et d'électricité, de propreté, de voirie et de circulation. Il est également possible d'y consulter les actualités de la ville (informations travaux, évènements...).

Facile et rapide d'utilisation

Accessible depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, ce nouvel outil est facile et rapide à prendre en main.

1. Téléchargez l'application sur [Google Play](#) ou [l'Apple Store](#) puis créez votre compte (nom, prénom, email et mot de passe).
2. Une fois connecté, indiquez le lieu du signalement sur la carte, puis rendez-vous dans la rubrique « Signaler » et sélectionnez la catégorie et la sous-catégorie auxquelles appartient le problème constaté (Eau et assainissement / Éclairage et électricité / Propreté / Voirie et circulation).
3. Vous avez la possibilité de renseigner ensuite la partie commentaire et/ou d'ajouter une photo.
4. Indiquez l'adresse du signalement à l'aide de la géolocalisation ou en bougeant le point bleu sur la carte.
5. Validez ensuite vos informations et envoyez votre signalement.

Des services plus réactifs

Si l'ambition de Tell My City® est de faciliter la remontée d'informations en direction des services techniques, elle est aussi de permettre à ces derniers d'intervenir plus rapidement sur un dysfonctionnement.

Dès l'envoi d'un message par un administré, celui-ci est aussitôt réceptionné par un agent modérateur qui, après vérification de la pertinence du signalement, le transmet à l'agent compétent. Ce dernier programmera ensuite une intervention dans des délais raisonnables.

De son côté, l'administré est automatiquement averti de la prise en compte de sa demande via un mail de confirmation. Il peut également suivre l'évolution du traitement de sa demande dans la rubrique « Mon activité ».

Dans le cas où le problème signalé ne relève pas de la compétence des services de la ville, un message lui est envoyé avec les coordonnées de l'interlocuteur à contacter (communauté d'agglomération Val Parisis, Véolia...).



Service communication

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
4ème étage
95110

Sannois

Tél. 01 39 98 20 48 / 21 02

Infos pratiques

L'application ne peut pas servir à effectuer des signalements dits d'urgence, comme, par exemple, une fuite de gaz, un accident de la route, ou tout ce qui pourrait entraîner une forte réactivité des services municipaux. Dans ce cas, contactez directement la police et/ou les pompiers.

Document(s)

[Guide d'utilisation Tell my City](#)

Liens utiles

[Tell my City](#)